



A.R.I.E.M.
Association pour la
Recherche Internationale sur l'EHS et le MCS

EHS : L'étude Expocomm malmène la science aux détriments des malades !

Réaction des membres de l'association médico-scientifique A.R.I.E.M.

L'étude **Expocomm** relatée dans des articles parus dans [le Soir](#) et [la Libre](#) est largement critiquable scientifiquement. Notre association composée de scientifiques et de professionnels de santé ne pouvait pas rester silencieuse face à cette étude dont les résultats tendent à jeter le doute sur les liens entre les champs électromagnétiques artificiels et l'EHS.

L'objectif de l'étude était de voir si les champs électromagnétiques (CEM) déclenchaient des symptômes associés à l'EHS (Étude de provocation).

Voici quelques-uns des éléments scientifiques et méthodologiques qui posent question.

Tout d'abord, l'absence de médecin clinicien expérimenté et spécialisé dans la prise en charge des personnes électrohypersensibles, au sein de l'équipe de recherche amenant un manque d'expertise clinique et l'absence d'intégration des connaissances médico scientifiques pourtant nécessaires à l'élaboration de leur protocole.

Ainsi pour le Pr Dominique Belpomme, cancérologue, membre co-fondateur de l'[A.R.I.E.M.](#) et spécialiste reconnu de l'EHS :

« Les "chercheurs" de cette étude n'ont pas compris la différence entre l'étiologie (l'origine causale de l'EHS) et la pathogenèse (les causes environnementales à l'origine des changements physiopathologiques et des symptômes chez les patients EHS après l'apparition même de l'EHS). »

Ensuite, la **sélection des participants qui a été biaisée** car basée sur des critères subjectifs (personnes auto-déclarées EHS et non diagnostiquées par des critères objectifs reconnus et validés par la communauté scientifique internationale).

Le risque étant grand d'avoir inclus des personnes souffrant d'une autre pathologie pouvant être confondue avec l'EHS (phobie des ondes ou d'une pathologie associée (présence d'une chimico-sensibilité dans 25 % des cas dont les symptômes peuvent être similaires mais déclenchés par des produits chimiques)).

De plus, **un autre biais de sélection** est à mettre en évidence : l'exclusion des sujets réellement EHS incapables de s'exposer à un environnement urbain comme celui de l'expérimentation. (ou abandon en cours de programme suite à la dégradation de leur santé).

Il aurait fallu de plus approfondir les investigations avec le sujet ayant réagi.

Le nombre de plus en plus réduit de participants auto-déclarés EHS (abandon des personnes

potentiellement réellement EHS) et capables de résister aux conditions de l'expérimentation donnent donc **peu de consistance** aux conclusions faites par cette étude.

En ce qui concerne la méthodologie, les chercheurs ont apporté une considération insuffisante (périodes trop courtes) des temps de latence et de rémanence du corps (délais de durée variables avant l'apparition des symptômes en mode on et leur disparition en mode off. rendant ces épreuves de provocation tout à fait inadéquates pour diagnostiquer une EHS.

L'absence d'un médecin expérimenté lors des expositions des personnes auto-déclarées EHS à des rayonnements susceptibles de leur occasionner des troubles potentiellement dangereux tels que l'arythmie cardiaque par exemple nous interpelle.

Faut-il y voir de la part de l'équipe expérimentatrice une négligence ou la marque d'un pré-positionnement en faveur de l'hypothèse d'un simple effet nocebo ?

De plus, les conclusions de cette étude **ne prennent pas en compte les données cliniques, épidémiologiques et toxicologiques précédemment récoltées et ne répondent pas aux recommandations de l'OMS permettant d'établir un lien de causalité** [[Belpomme et Irigaray 2021](#)]. L'impact des champs électromagnétiques sur le vivant a été démontré à de nombreuses reprises par de multiples auteurs [[Lai, 2021](#)].

Un récent rapport de consensus médical international [[Belpomme et al., 2021](#)] propose un modèle physiopathologique construit sur la base des données scientifiques actuellement disponibles.

il est important de rappeler aussi, que contrairement aux études de provocation réalisées avec des personnes auto-déclarées EHS, de nombreuses études réalisées sur des sujets dits "sains" montrent un impact des CEM sur la santé [[Belpomme et Irigaray 2022](#)].

Une question éthique est à relever. Alors que ce genre d'étude de provocation est interdite en France par l'impossibilité de trouver une assurance acceptant d'assurer contre les risques sanitaires liés aux ondes, on est en droit de se demander ce qui a permis à la Belgique de les réaliser sans cette contrainte.

Enfin, une attention devrait être portée **aux conflits d'intérêts au sein du groupe** : ELIA, le gestionnaire belge des lignes à hautes tensions participe au financement du Belgian BioElectroMagnetics Group (le BBEMG) pour lequel travaille un membre de l'équipe.

Deux membres appartiennent au groupe ICNIRP (La Commission internationale de protection contre le rayonnements non ionisants, une organisation privée de droit allemand située près de Munich) dont un qui a mené des recherches pour l'industrie la téléphonie mobile.

En conclusion, et selon notre analyse, il s'agit donc d'une étude sans aucune consistance scientifique valable, non indépendante, et qui ne fera qu'aggraver la situation déjà très difficile des personnes réellement touchées par l'EHS.